



## COMMUNE DE BANYULS-sur-MER

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 04 juin 2024 à 18h30

**Délibération n° 49/juin/2024****Politique de développement et de valorisation Bourg-Centre Occitanie/Pyrénées-Méditerranée 2022-2028 - Approbation de l'avenant au contrat-cadre Bourg-Centre Occitanie (BCO)**

L'an 2024, le 04 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel SOLÉ, Maire.

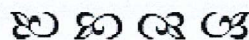
**Présents** : Jean-Michel SOLÉ, Anne MAURAN, Guy VINOT, Marie-Clémentine HERRE, Olivier CAPELL, Sandrine COUSSANES, Marie-José GRASA, Olivier LACAZE, Guillaume BLAVETTE, Josette MONTÉ, Maria Joséfa DIAZ, Annabel BASIL, Didier BURGKAM, Stéphan BOADA, Catherine ADELL, Aurore VALENZUELA, Alexandre ORTIZ--BODIOU, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Marie-Françoise SANCHEZ, Fabrice VIGINIER.

**Absents excusés ayant donné procuration** : Emmanuelle FRADET pouvoir à Marc MARTI, Ghislaine BALLESTE pouvoir à Anne MAURAN.

**Absents** : Gérard PETYT, Evelyne CANOVAS, Renée SALVAT, Cédric CASTELLAR.

**Effectif : 27****Quorum : 14****Présents : 21 ; Absents excusés ayant donné procuration : 2 ; Absents : 4**

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'**Alexandre ORTIZ--BODIOU**, secrétaire de séance.



Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations n°CP/2016-DEC/11.20 et n°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires ;

Vu la délibération n°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement - Green New Deal ;

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*



Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027 ainsi qu'à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat ;  
Vu la délibération n° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028 ;  
Vu la délibération n° AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son volet territorial ;  
Vu la délibération n° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) - Occitanie 2040 ;  
Vu la délibération n° CP/2023-04/12-14 de la Commission Permanente du 21 avril 2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du Pays Pyrénées Méditerranée pour la période 2022-2028 ;  
Vu le contrat Bourg-Centre de la Ville de Banyuls-sur-Mer, approuvé le 6 juillet 2021 par le Conseil Municipal ;

Considérant que la Région Occitanie/ Pyrénées -Méditerranée a adopté le Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028 du Pays Pyrénées-Méditerranée visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive qui répond aux enjeux prioritaires identifiés par le Pacte Vert ;  
Considérant que la Ville de Banyuls-sur-Mer poursuit son engagement dans cette politique de valorisation et de développement initié par le premier contrat-cadre Bourg-Centre Occitanie (BCO) signée pour la période 2018-2022 ;  
Considérant que la Ville de Banyuls-sur-Mer poursuit une stratégie de développement territorial construite autour des ODD des Nations Unies ;  
Considérant que les partenaires signataires sont rejoints par l'EPF Occitanie ;  
Considérant que le comité de pilotage du 6 mai 2024 a validé le projet d'avenant au contrat cadre Bourg-Centre Occitanie 2022-2028 de la Ville de Banyuls-sur-Mer ;

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'avenant a pour objet de poursuivre et consolider le BCO de 1ère génération arrivé à échéance en :

- Prolongeant sa durée de validité à échéance du 31 décembre 2028,
- Actualisant les éléments de contexte, les enjeux de développement et les axes stratégiques,
- Mettant à jour les actions prioritaires du programme pluriannuel d'investissement pour la période 2022-2028 et en projetant la planification des actions à moyen et long terme sur cette période ;

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérécourse citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*



Cet avenant BCO 2022-2028 est construit autour de 3 axes stratégiques :

1. La transition écologique, moteur de l'attractivité résidentielle et économique de Banyuls-sur-Mer,
2. Préserver la qualité du cadre de vie des habitants en agissant pour un territoire résilient et l'évolution des pratiques,
3. Décarbonner les mobilités au sein du bourg-centre et avec le bassin de vie en garantissant l'accessibilité à tous ;

Le BCO a vocation à s'inscrire en complémentarité avec la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et le programme « Petites Villes de Demain » (PVD) initié et piloté par l'Etat.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (pour : 23) :**

- **d'approuver** le projet de développement territorial décrit dans l'avenant au contrat-cadre annexé à la présente délibération, dans le cadre du Bourg-Centre Occitanie ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer ledit avenant au contrat-cadre ainsi que tout document afférent à la bonne mise en œuvre de la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs ou partenaires pour permettre la réalisation du programme ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les conventions partenariales nécessaires à la mise en œuvre du projet et de programme d'actions ;
- **de dire** que la présente délibération :
  - est transmise au représentant de l'Etat ;
  - est publiée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance**  
Alexandre ORTIZ--BODIOU



**Le Maire**  
Jean-Michel SOLÉ



*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*



# BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de Banyuls-sur-Mer

Communauté de Communes Albères Côte vermeille Illibérès

Pays Pyrénées Méditerranée

## Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028





**Entre,**

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, représenté par Hermeline MALHERBE, sa Présidente

Le Pays Pyrénées Méditerranée, représenté par Nathalie REGOND PLANAS, sa Présidente,

La Communauté de Communes Illibéris Côte Vermeille Illibéris, représentée par Antoine PARRA son Président

La Commune de Banyuls-sur-Mer, représentée par Jean-Michel SOLE, Maire

L'Etablissement Public Foncier Occitanie, représenté par Sophie LEFENETRE, sa Directrice

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales,

**Vu** les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

**Vu** la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

**Vu** la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

**Vu** la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

**Vu** la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

**Vu** le contrat Bourg Centre de la Commune de Banyuls-sur-Mer, approuvé le 06/07/2021 par le Conseil Municipal

**Vu** la délibération n° CP / 2023 – 04 / 12-14 de la Commission Permanente du 21 avril 2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du Pays Pyrénées Méditerranée pour la période 2022-2028

**Vu** la délibération de la Commune de Banyuls-sur-Mer du XXX.

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris en date du XX/XX/XX,

**Vu** la délibération du Pays Pyrénées Méditerranée en date du XX/XX/XX

**Vu** la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales en date du XX/XX/XX,



**Vu** la d lib ration n  XXX de la Commission Permanente du XX/XX/XX du Conseil R gional Occitanie/Pyr n es-M diterran e, approuvant le pr sent avenant,

Il est convenu ce qui suit :



## PREAMBULE

### Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

### Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie** ont été conclus entre 2018 et 2021.

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

## ARTICLE 1 - Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé le 06/07/2021 en conseil municipal :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- En organisant entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie. Sont principalement concernées les communes de : Argelès-sur-Mer, Cerbères, Collioure, Port-Vendres.
- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,

- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département des Pyrénées-Orientales, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès, le Pays Pyrénées Méditerranée, la Commune de Banyuls-sur-Mer en y associant les services de l'Etat, CAUE des PO, etc. ...

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Banyuls-sur-Mer, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du Pays Pyrénées Méditerranée, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, les différents contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau Contrat), que d'approche programmatique (Programme Pluriannuel du Contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

## ARTICLE 2 - Contexte et enjeux

Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant. Un processus de complémentarité et de simplification entre les dispositifs Bourg-centre Occitanie et Petites villes de demain visant à capitaliser les études et réflexions est engagé. Un diagnostic de territoire actualisé peut être retrouvé en annexe 1 de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire à l'échelle de la CCACVI. Il convient de rappeler le contexte et les enjeux de la politique communale banyulenc.

### Rappel du contexte :

La commune de Banyuls-sur-Mer est une petite station balnéaire du littoral méditerranéen de 4 761 habitants au solde migratoire positif dopé par l'héliotropisme et dont la population quadruple en saison estivale.

### L'attractivité de Banyuls-sur-Mer la rayonnante :

La fonction de centralité de Banyuls-sur-Mer la lumineuse s'exprime à travers son attractivité résidentielle, touristique, sa santé économique et les aménités offertes à ses habitants et à ceux des communes voisines. Son cadre de vie et un environnement naturel d'exception entre terre et montagne ont contribué à la reconnaissance de la commune comme Grand Site Occitanie "Collioure en Côte Vermeille" avec ses deux voisines Port-Vendres et Collioure.

Engagée dans une démarche de développement territorial ambitieuse depuis la période du contrat-cadre Bourg-centre Occitanie 2018-2022, la commune a soutenu le développement de projets dont certains sont encore en cours, parmi lesquels il y a :

- l'implantation de l'Institut Régional de Sommellerie Sud de France
- la création d'un centre Heliomarin
- la poursuite du programme de requalification du front de mer initié en 2015
- le projet d'extension de la réserve marine Banyuls-Cerbères



- la renaturation physique et écologique de la Baillaury

### Rappel des enjeux :

Territoire dynamique, attractif et riche de son patrimoine, Banyuls-sur-Mer doit pourtant relever de nombreux défis :

- ✓ Logements inadaptés en centre-ancien : qualité énergétique, luminosité, évolution des modes de vie, avancée en âge, transformation des parcours de vie
- ✓ Marché immobilier tendu en zone littorale et de plus en plus inaccessible pour les populations locales, tant pour les primo-accédants que pour les locataires, avec un risque de déséquilibre entre résidences principales et résidences secondaires (51% de résidences secondaires à Banyuls en 2020, héliotropisme, arrivée de retraités en "résidence alternée")
- ✓ Déséquilibre sociodémographique : vieillissement accéléré de la population, risque d'isolement (44% de ménages d'une seule personne), fort taux de chômage et poches de précarité (16% des banyulencs ont des ressources constituées à 100% de prestations sociales, taux de pauvreté à 16% de 2 points supérieur au niveau national en 2020)
- ✓ Dépendance à la saisonnalité, fuite des forces vives (plus d'emplois que d'actifs sur le territoire), précarité de l'emploi, tension croissante pour le recrutement de travailleurs saisonniers (difficultés d'hébergement, etc).
- ✓ Réseau routier saturé en période estivale et enclavement de la Côte Vermeille, problématique du stationnement, accessibilité, sentiment d'insécurité des piétons et des modes actifs
- ✓ Espace public vieillissant, friches urbaines, dégradation du patrimoine bâti vernaculaire et parfois millénaire et/ou classé
- ✓ Vulnérabilité face au changement climatique, pollution et qualité de l'air, accessibilité d'une alimentation saine et équilibrée, ...

Banyuls-sur-Mer doit répondre aux enjeux issus du diagnostic précité dans le contrat Bourg-Centre Occitanie et plus récemment dans le diagnostic réalisé dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire en 2023. A la fois transversaux et complémentaires, la commune agit en faveur du rééquilibrage territorial économique et solidaire, pour la transition énergétique et écologique tout en anticipant la transition démographique

Une stratégie de développement territoriale construite autour des Objectifs du Développement Durable (ODD):  
 Banyuls-sur-Mer poursuit une stratégie de développement et de transition écologique construite autour des ODD des Nations Unies :



Et en pensant la transversalité :



Pour ce faire, la commune veille à informer, concerter et faire participer la population par l'intermédiaire de :

- son service vie citoyenne, sa démarche de qualité, les délégués de quartiers, les réunions de quartier

- Réunions publiques et de plus en plus d'ateliers participatif dans ses démarches globales ou thématiques et ses projets structurants

### ARTICLE 3 - La stratégie et le projet de développement et de valorisation

L'avenant modifie l'article 3 en ce que même si la stratégie et le projet de développement et de valorisation demeurent, car répondant aux mêmes enjeux de la commune de Banyuls-sur-Mer, ils se sont précisés.

En effet, en raison des actions réalisées au cours du premier contrat bourg-centre et de l'évolution contextuelle, les priorités et la manière de les appréhender conduisent à présenter différemment les axes stratégiques du projet de développement.

- 1 **La transition écologique, moteur de l'attractivité résidentielle et économique de Banyuls-sur-Mer**
- 2 **Préserver la qualité du cadre de vie des habitants en agissant pour un territoire résilient et l'évolution des pratiques**
- 3 **Décarbonner les mobilités au sein du bourg-centre et avec le bassin de vie en garantissant l'accessibilité à tous**

### ARTICLE 4 - Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un **programme pluriannuel de projet et d'investissement** (P.P.P.I.) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

### ARTICLE 5 - Contributions et partenariats

#### ARTICLE 5.1 - Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

- **du territoire communautaire de la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibérès**

La Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibérès (CC ACVI) est née du rapprochement de plusieurs territoires.

Créées en 2002, la Communauté de communes des Albères et la Communauté de communes de la Côte Vermeille se sont d'abord unies en 2007 à 12 communes. Suite au rapprochement avec le secteur de l'Illibérès en 2014, le territoire communautaire s'est encore agrandi pour compter aujourd'hui 15 communes et environ 56 000 habitants.



Tout en s'inscrivant dans la continuité des actions menées sur les mandats précédents, la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibérès a approuvé en 2021 (Délibération DL2021-0194) un nouveau projet de territoire permettant d'exposer sa stratégie de développement et de préciser son plan d'action.

Quatre ambitions majeures sous-tendent le projet de territoire de la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibérès :

- Faire ensemble un territoire solidaire,
- Un territoire de proximité,
- Un territoire qui s'émancipe, produit et innove
- Un territoire de transition écologique

Le projet de développement et de valorisation de la commune de Banyuls-sur-Mer s'articule ainsi avec le projet de territoire de la CC ACVI, les actions décrites dans le Contrat Bourg-Centre s'inscrivant complémentarité avec le plan d'action décrit dans le projet de territoire de la CC ACVI.

#### • du territoire de projet Pays Pyrénées Méditerranée

Du territoire de projet du Pays Pyrénées Méditerranée Les axes stratégiques du projet de territoire de la commune de Banyuls-sur-Mer s'inscrivent dans les 12 défis ciblés la stratégie 2021-2028 du Pays Pyrénées Méditerranée schématisé ci-dessous. Certaines mesures opérationnelles concourent également aux stratégies thématiques portées par le Pays Pyrénées Méditerranée.

Défi 1 : Un territoire à énergie positive

Défi 2 : Une ressource en eau à rationaliser et préserver

Défi 3 : Une mobilité des biens et des personnes durable, organisée, accessible

Défi 4 : Une biodiversité révélée, intégrée et préservée

Défi 5 : Une transition alimentaire permettant à tout le monde de bien produire et bien manger

Défi 6 : Une offre de services et de santé réinventée, répondant aux besoins et créatrice de valeur

Défi 7 : Des espaces de vie accessibles et de qualité

Défi 8 : Une culture singulière, partout, par et pour tout le monde

Défi 9 : Une économie dynamique et vertueuse

Défi 10 : Une gestion partagée, durable et multifonctionnelle de la forêt

Défi 11 : Un numérique accessible, sûr, responsable et porteur d'emploi

Défi 12 : Une production de déchets maîtrisée, une gestion des déchets optimisée



Le projet de territoire du Pays Pyrénées Méditerranée a été le socle pour élaborer le Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028 en réponse au Pacte Vert régional. Le CTO Pays Pyrénées Méditerranée s'articule autour de 7 objectifs déclinés en mesures opérationnelles.

|                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Stratégique 1</b><br><b>Intégrer la sobriété et la résilience dans l'aménagement, l'organisation et la vie du territoire</b>                                                                                                     | Mesure Opérationnelle 1.A : Favoriser des espaces publics et des paysages de qualité, répondant aux enjeux écologiques et de solidarité                                                                        |
|                                                                                                                                                                                                                                     | Mesure Opérationnelle 1.B : Produire un habitat responsable et adapté aux besoins, tout au long de la vie, en luttant contre la précarité énergétique                                                          |
| <b>Objectif Stratégique 2</b><br><b>Structurer une offre de services et de santé réinventée et viser une culture singulière partout, par et pour tout le monde</b>                                                                  | Mesure Opérationnelle 2.A : Développer l'offre de santé et de services à la population (services publics de proximité, services aux familles...)                                                               |
|                                                                                                                                                                                                                                     | Mesure Opérationnelle 2.B : Favoriser une alimentation plus bio et plus locale, vectrice de progrès social                                                                                                     |
|                                                                                                                                                                                                                                     | Mesure Opérationnelle 2.C : Encourager le sport et la pratique locale des Activités de Pleine Nature, vecteurs de cohésion et de prévention santé                                                              |
|                                                                                                                                                                                                                                     | Mesure Opérationnelle 2.D : Valoriser les ressources culturelles du territoire (patrimoine, lieux, structures...) au service de la cohésion sociale et du développement économique                             |
| <b>Objectif Stratégique 3</b><br><b>Renforcer le respect du vivant, avec une ressource en eau à rationaliser et préserver, une biodiversité révélée, intégrée et préservée, une gestion durable de la forêt</b>                     | Mesure Opérationnelle 3.A : Gérer, préserver et régénérer les milieux (naturels, forestiers...), les espèces et les continuités écologiques                                                                    |
| <b>Objectif Stratégique 4</b><br><b>Accélérer la transition dans tous les processus de production, dans un territoire innovant, à énergie positive, qui produit une alimentation bonne, propre et juste et maîtrise ses déchets</b> | Mesure Opérationnelle 4.A : Ecoconcevoir les équipements collectifs sur notre territoire (économies d'énergie, EnR, gestion de l'eau, flux de déchets...)                                                      |
|                                                                                                                                                                                                                                     | Mesure Opérationnelle 4.B : Faire des Zones d'activités et équipements à vocation économique, un levier de l'économie verte et bleue responsable (matériaux biosourcés, réemploi...)                           |
|                                                                                                                                                                                                                                     | Mesure Opérationnelle 4.C : Accompagner la transition de l'agriculture, de la pêche et de la distribution (circuits courts)                                                                                    |
|                                                                                                                                                                                                                                     | Mesure Opérationnelle 4.D : Accélérer la transformation du tourisme vers un modèle plus durable et résilient                                                                                                   |
|                                                                                                                                                                                                                                     | Mesure Opérationnelle 4.E : Accompagner les commerces de proximité et la mutation du secteur économique (logistique, thermalisme...)                                                                           |
| <b>Objectif Stratégique 5</b><br><b>Tendre vers une économie dynamique et vertueuse</b>                                                                                                                                             | Mesure Opérationnelle 5.A : Soutenir l'Economie Sociale et Solidaire et les dynamiques entrepreneuriales en structurant les filières locales (filière bois, économie circulaire...) notamment par la formation |
| <b>Objectif Stratégique 6</b><br><b>Evoluer vers une mobilité durable des biens et personnes et vers un numérique accessible, sûr, responsable et porteur d'emplois</b>                                                             | Mesure Opérationnelle 6.A : Favoriser les mobilités décarbonées pour les biens et les personnes                                                                                                                |
|                                                                                                                                                                                                                                     | Mesure Opérationnelle 6.B : Développer les services, équipements et filières permettant un numérique vertueux pour tout le monde                                                                               |
| <b>Objectif Stratégique 7</b><br><b>Ancrer l'inclusion, l'écoute de l'humain et la coopération dans l'action territoriale</b>                                                                                                       | Mesure Opérationnelle 7.A : Accompagner la mobilisation en faveur des transitions                                                                                                                              |

## ARTICLE 5.2 - Modalités d'intervention et contributions

- **Du territoire communautaire de la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibérés**

Dans le cadre de son projet de territoire, la communauté de communes a décidé d'allouer à ses communes membres 10 M€ de fonds de concours afin d'accompagner des projets communaux de deux manières complémentaires :

- 3,2 M€ au titre d'un fonds de solidarité qui vise à réduire les écarts de charges et de produits entre les communes pour favoriser l'investissement public sur toutes les communes du territoire.
- 6,8 M€ au titre d'un fonds de projet pour financer les investissements communaux qui répondent aux axes du projet de territoire.

Par délibération n°DL2022-0001 en date du 7 février 2022, le conseil communautaire a approuvé le règlement d'attribution des fonds de concours pour la période 2022-2026. Ce règlement, modifié par délibération n°DL2022-0202 en date du 25 novembre 2022, constitue le cadre des modalités d'intervention et contribution de la CC ACVI au projet de développement et de valorisation de la commune de Banyuls-sur-Mer.



Outre l'accompagnement précité, la CC ACVI participera au soutien des fonctions de centralité et à l'attractivité de la commune par la réalisation, sur le territoire communal, de projets dont elle est maître d'ouvrage au titre de ses compétences. Ces projets font l'objet de fiches actions annexées au présent contrat.

- **du territoire de projet Pays Pyrénées – Méditerranée**

Le Pays Pyrénées Méditerranée, en tant que coordinateur du Contrat Territorial Occitanie 2021-2027, suit et accompagne les communes Bourg-Centre dont Collioure - afin de garantir une cohérence d'ensemble et d'intégrer les actions dans les Programmes Opérationnels annuels. Il appuie les collectivités territoriales situées sur son périmètre géographique dans l'amélioration continue de leurs projets et la recherche de financements.

- **de l'Etablissement Public Foncier Occitanie**

L'Etablissement Public Foncier Occitanie L'Etablissement public foncier (EPF) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention. L'EPF accompagnera la collectivité d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens.

Un protocole de territoire passer entre la CCACVI et l'EPF Occitanie a été approuvé par le conseil communautaire de la CCACVI le 11 mars 2024.

La commune de Banyuls-sur-Mer et l'EPF Occitanie ont signé une convention pré-opérationnelle "Cœurs de Ville" le 19 juillet 2023 et approuvée par le préfet de région le 21 juillet 2023.

### **ARTICLE 5.3 – Articulation et complémentarité avec le programme "Petites Villes de Demain"**

Pour la commune de Banyuls-sur-Mer et la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès, la bonne articulation entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle.

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'Etat et la Région en lien avec la Caisse des Dépôts et l'EPF Occitanie, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre du dispositif Contrat Bourg Centre Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2021-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement et de valorisation des Communes et EPCI concernés.

## **ARTICLE 6 - Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département des Pyrénées-Orientales et Modalités d'intervention et contributions du Département**

Le Département se voit confier le soin d'établir, en tant que chef de file de la solidarité des territoires, un programme d'aide à l'équipement rural au vu, notamment, des propositions qui lui sont adressées par les communes (article L 3232-1 CGCT).

Le Département des Pyrénées-Orientales a ainsi mis en place un programme opérationnel qui définit plusieurs axes d'orientations stratégiques et 5 priorités thématiques :

1. Projets d'équipements d'amélioration du service public à la population et accessibilité
2. Projets d'embellissement des villages et rénovation du patrimoine
3. Projets d'équipements nécessaires à l'enfance et la jeunesse
4. Projets d'équipements culturels, sportifs et de loisirs
5. Projets d'équipements de consolidation des filières touristiques et agricoles

Ce soutien est mis en œuvre via notamment un programme Contrat Bourg-Centre (BC) ainsi qu'un dispositif d'ingénierie territoriale à disposition des communes et de leurs groupements (SATEP, SATESE, etc.).

En effet, le Département souhaite pleinement endosser le rôle que lui a conféré la loi NOTRe de "Chef de file des solidarités Humaines et Territoriales" en offrant son expertise aux plus petites communes et intercommunalités, peu outillées, mais également de toutes celles qui ont la volonté de développer des projets ambitieux.

Les communes et intercommunalités doivent mettre en œuvre de nouvelles compétences et se retrouvent à agir dans un contexte de plus en plus complexe d'un point de vue technique, économique, réglementaire tandis que les attentes des administré.es évoluent et s'orientent vers une prise en compte de plus en plus forte des questions environnementales.

Cette offre d'ingénierie, à disposition des communes et de leurs groupements dans le cadre de la conception et réalisation de leurs projets est synthétisée dans un Guide de l'Appui Technique, qui regroupe les 48 thématiques d'accompagnement réparties en 9 grands domaines d'intervention.

Cette offre d'appui technique intervient en amont des projets et parfois en cours, mais ne vise pas à se substituer aux bureaux d'études et maître d'œuvre indispensables pour leur réalisation. Elle est gratuite et au service de toutes les communes et intercommunalités qui la sollicitent.

<https://www.ledepartement66.fr/dossier/lappui-technique-departemental-au-service-des-communes-et-intercommunalites/>

De manière générale, les projets sollicitant l'intervention du département et inscrits dans le présent contrat seront examinés dans le respect des compétences attribuées par la loi Notre, dans le respect du règlement des Aides d'État, des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et dans la mesure des possibilités budgétaires du département et après décision de l'Assemblée Délibérante.

## **ARTICLE 7 - Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région**

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),

- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

#### **La prise en compte du Pacte Vert régional :**

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 6 objectifs :

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres.

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

#### **La mobilisation des opérateurs régionaux :**

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie



**L'Agence Régionale Energie Climat****A.R.E.C**

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

**L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction****A.R.A.C**

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.arac-occitanie.fr](http://www.arac-occitanie.fr) ou [contact@arac-occitanie.fr](mailto:contact@arac-occitanie.fr)

**L'Agence Régionale de la Biodiversité****A.R.B**

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.arb-occitanie.fr](http://www.arb-occitanie.fr) ou [contact@arb-occitanie.fr](mailto:contact@arb-occitanie.fr)

**L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée****AD'OCC**

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc... L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.agence-adocc.com](http://www.agence-adocc.com)

### **L'Agence des Pyrénées**

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail [contact@agencedespyrenees.fr](mailto:contact@agencedespyrenees.fr)  
ou par téléphone au 05 61 11 03 11.

### **La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local**

#### **FOCCAL**

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [paul.robledo@laregion.fr](mailto:paul.robledo@laregion.fr)

### **La Foncière Agricole d'Occitanie**

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : [www.arac-occitanie.fr](http://www.arac-occitanie.fr) et [contact@arac-occitanie.fr](mailto:contact@arac-occitanie.fr) et [emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr](mailto:emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr) et [stephanie.balsan@laregion.fr](mailto:stephanie.balsan@laregion.fr)

## ARTICLE 8 - Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune de Banyuls-sur-Mer.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- La commune de Banyuls-sur-Mer
- la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès
- le Pays Pyrénées Méditerranée
- la Région Occitanie,
- le Département des Pyrénées Orientales
- Etablissement Public Foncier

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Banyuls-sur-Mer.

Pour les Communes concernées par le programme « Petites Villes de Demain » porté par l'Etat, une gouvernance commune est recherchée avec le Comité de Pilotage du Contrat Bourg-Centre au nom de l'intelligence collective et dans une logique de simplification de l'action publique locale.

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la commune de Banyuls-sur-Mer.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

## ARTICLE 9 – Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.



Fait à XXXXXXXXXXXX le XXXXXX



|                                                                                                             |                                                                                                            |                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <div>Le Maire de la Commune Banyuls-sur-Mer<br/>Jean-Michel SOLE</div> <div>Signature</div>                 | <div>Le Président de la Communauté de Communes ACVI<br/>Antoine PARRA</div> <div>Signature</div>           | <div>La Présidente du Pays Pyrénées Méditerranée<br/>Nathalie REGOND PLANAS</div> <div>Signature</div>               |
| <div>La Présidente du Département des Pyrénées-Orientales<br/>Hermeline MALHERBE</div> <div>Signature</div> | <div>La Directrice de l'Etablissement Public Foncier Local<br/>Sophie LEFENETRE</div> <div>Signature</div> | <div>La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée<br/>Carole DELGA</div> <div>Signature</div> |

## ANNEXE 1 | LES FICHES ACTIONS

*L'attention est attirée sur le fait que l'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.*

*Ainsi, il convient de prendre en considération les éléments suivants :*

- *Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention à déposer formellement auprès de la Région et le cas échéant, auprès des autres financeurs sollicités.*
- *Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :*
  - *Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;*
  - *Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial correspondant ;*
  - *Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.*

## Axe 1

## Fiche action 1.1.

**La transition écologique, moteur de l'attractivité résidentielle et économique de Banyuls-sur-Mer**

**Valoriser le patrimoine et soutenir les filières locales pour développer le tourisme et l'emploi**

### PRESENTATION DE L'ACTION

#### Contexte

Petite station balnéaire pourvoyeuse d'emplois et au tissu économique diversifié, Banyuls-sur-Mer reste marquée par une dépendance aux activités saisonnières (tourisme, viticulture) avec une prédominance d'emplois peu qualifiés et une surreprésentation des commerces, des services et des transports. L'ambition est de diversifier l'offre d'emploi et de formation professionnelle des filières encore sous-exploitées, en mobilisant non seulement le levier économique mais aussi par la mise en valeur culturelle et récréative du patrimoine local. L'idée est de capitaliser sur une grappe d'initiatives préexistantes allant de l'entrepreneuriat à la viticulture en passant par le soutien à la recherche-action et aux filières innovantes. Il s'agit aussi de mieux valoriser les produits locaux, d'améliorer la qualité des services, en modernisant et en restructurant les infrastructures pour ainsi attirer les visiteurs et fixer les actifs sur le territoire.

#### Objectifs stratégiques

- ⇒ **Etendre les ailes de saison** en développant l'offre touristique, patrimoniale et récréative
- ⇒ **Requalifier les espaces publics** en affirmant l'identité de la commune
- ⇒ Renforcer la notoriété des **savoir-faire et des productions locales**
- ⇒ Favoriser les conditions **d'accueil et de développement des entreprises locales**
- ⇒ Faire de Banyuls sur mer une **référence de l'innovation et de l'excellence autour de secteurs porteurs tournés vers la mer ou l'environnement comme l'économie bleue**

### DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGEES

#### Projet 1.1.3. Poursuivre la requalification du Front de Mer – Tranche 3

**Descriptif :** La requalification paysagère et fonctionnelle du front de mer, entreprise depuis 2015, vient relier les quartiers Sud et le port au centre-ville situé de l'autre côté du petit fleuve de la Baillaury. Sur près de 5500m<sup>2</sup>, l'intervention vient résorber cette fracture urbaine, moderniser l'image de cette commune classée tourisme tout en améliorant la qualité d'un espace de vie et de festivités accessible aux banyulencs. Le projet s'inscrit dans une démarche environnementale, écologique et économique vertueuse avec :

- Création d'une passerelle piétonne entre les deux rives de la Baillaury
- Recomposition du front de mer : promenade, mise en scène des vues
- Requalification & redimensionnements : aires de jeux pour enfants, terrains de boules
- Mise aux normes des "guinguettes" du Port (4 cellules commerciale) et sanitaire
- Espaces verts (biodiversité, désimperméabilisation, confort thermique)
- Orientation des flux motorisés vers les parkings de délestage
- Parfaire l'accueil des visiteurs et des plaisanciers
- Amender l'accueil des animations temporaires
- Modernisation de l'éclairage public
- Adaptation des réseaux d'eaux potables et des réseaux d'eaux pluviales

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- 5. Préserver et développer des emplois de qualité,
- 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage :** Banyuls-sur-Mer

**Coût estimatif :** 3.498.419,10 € H.T.

**Calendrier prévisionnel :** 2022-2024

**Partenaires potentiellement concernés :** Etat, Région Occitanie, ADEME, CCACVI





### Projet 1.1.2. Développer les cursus de formation professionnalisantes autour de la viticulture

**Descriptif :** Le développement de la formation continue et des formations professionnalisantes construite autour des filières locales de la viticulture et de l'économie bleue est indispensable pour soutenir le développement d'emplois qualifiés, le rayonnement et la reconnaissance des savoirs locaux.

L'ambition est de développer une offre de formation à l'institut de sommellerie du Mas Reig adressée aux professionnels de la restauration et du secteur viticole dans les domaines de la commercialisation, du marketing, de la communication et du numérique & création d'une spécialité au cursus de lycée professionnel Christian Bourquin d'Argelès-sur-Mer

L'opportunité de renforcer la formation continue et/ou professionnelle autour de l'entrepreneuriat et de l'économie bleue est à envisager

#### Référentiel territorial du Pacte Vert

*5. Préserver et développer des emplois de qualité,*

*6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables*

**Maître d'ouvrage :** CCACVI pour la formation viticulture

**Coût estimatif :** à déterminer

**Calendrier prévisionnel :** 2024-2028

**Partenaires potentiellement concernés :** Lycée Christian Bourquin, Sorbonne université, OBB, futur pôle d'économie bleue, CCI



## Axe 1

**La transition écologique, moteur de l'attractivité résidentielle et économique de Banyuls-sur-Mer**

## Fiche action 1.2.

**Renouveler les centres anciens en sobriété énergétique et foncière pour l'accueil et le maintien de nouvelles populations**

### PRESENTATION DE L'ACTION

#### Contexte

Banyuls-sur-Mer figure parmi les territoires les plus attractifs du département des Pyrénées Orientales avec son cadre de vie remarquable entre mer et montagne et une qualité urbaine exceptionnelle. La commune souhaite anticiper les besoins des ménages en amorçant une dynamique de renouvellement urbain sur ses noyaux anciens sous le prisme de la sobriété foncière et de la transition écologique.

En effet, la population de 4738 habitants qui reste stable avec une variation annuelle de +0,2% entre 2013 et 2019 (INSEE), est en réalité dopée par un solde migratoire positif et quadruple en saison estivale. Le risque de déséquilibre en faveur des résidences secondaires (51% INSEE2022) et temporaires est prégnant. Banyuls-sur-Mer est plus largement confrontée à des enjeux transversaux allant du vieillissement accéléré de sa population (*16% de ménages avec enfants contre 25% au niveau national*) et de la fuite des forces vives de son territoire à son marché de l'immobilier de plus en plus prohibitif qui ne doit pas faire oublier que 16% des ménages restent sous le seuil de pauvreté et que 6% des ménages sont en situation potentielle d'indignité dans le logement. Aujourd'hui, le risque d'isolement est prégnant d'autant plus qu'un tiers des ménages avec plus de 75 ans est seul.

#### Objectifs stratégiques

- ⇒ Favoriser le **renouvellement urbain des noyaux anciens** (notamment Le Cap d'Oune et le Puig del Mas) pour maintenir l'attractivité résidentielle de la commune
- ⇒ **Garantir une offre de logements accessibles et adaptées à tous** pour faciliter l'installation sur la commune aux jeunes ménages, aux étudiants, alternants et travailleurs saisonniers dans un contexte de marché immobilier inflationniste et de risque de déséquilibre entre RP-RS et de concurrence du marché locatif touristique
- ⇒ **Favoriser le maintien à domicile** avec l'avancée en âge et anticiper les besoins à venir **adaptant les logements à l'avancée en âge et au handicap**
- ⇒ Encourager la **rénovation énergétique des bâtiments publics et privés** pour le confort des usagers et la réduction de l'empreinte carbone (lutte contre la précarité énergétique et le logement indigne)
- ⇒ Mettre en œuvre **des aménagements urbains qui favorisent la vie en cœur de ville**

### DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGEES

#### Projet 1.2.1. Création d'un Pôle d'Economie Bleue au sein du Tiers-Lieux des anciennes caves Bartissol

**Descriptif :** Le réinvestissement de l'ancienne coopérative viticole "Bartissol" (4500m<sup>2</sup>) accueillera un Tiers-Lieu sur trois niveaux mêlant activités culturelles, associatives et économiques. Ce bâtiment partiellement en friche et appartenant à la commune de Banyuls-sur-Mer bénéficie d'un emplacement stratégique à proximité immédiate de la gare SNCF, du centre du village et de sa vue sur mer.

Destiné à se positionner comme un pôle majeur du développement économique et culturel du territoire, cette opération globale allie besoins communaux et intercommunaux. L'organisation des activités se traduira spatialement par 6 entités fonctionnelles :

- Espaces communs
- Locaux associatifs pour les activités sportives et culturelles (+de 80 sur la commune) qui occupent déjà ponctuellement ce lieu
- Salle polyvalente permettant d'organiser des événements tels que des expositions, spectacles, salons et congrès professionnels ou concerts
- Archives
- Médiathèque du réseau intercommunal



Pôle d'économie bleue sur près de 2000m<sup>2</sup> a le potentiel pour devenir une référence de l'innovation, un moteur de l'emploi dans la région, sur un territoire qui présente un avantage concurrentiel (environnement géographique, pôle de recherche, etc.)

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
5. Préserver et développer des emplois de qualité
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage :** CCACVI et Banyuls-sur-Mer

**Coût estimatif prévisionnel:** 15 M€

**Calendrier prévisionnel :** 2024-2026

**Partenaires potentiellement concernés :** Etat, Région Occitanie, Département, CCI, OOB Plastic@sea



#### Projet 1.2.2. Développer une stratégie de renouvellement urbain en centre-ancien / ETUDE

**Descriptif :** Une vision précise du parc d'habitations dans le centre ancien est nécessaire pour permettre de le rendre plus attractifs, de qualité et accessible à tous. Une étude de faisabilité et de programmation de renouvellement urbain du centre-ancien vient donc compléter l'étude sur les logements saisonniers de 2018 et celle menée en 2023 par la CCACVI à l'échelle de ses communes littorales.

Lancée dans cette dynamique vertueuse, la commune consolide actuellement sa stratégie de revitalisation foncière inscrite au BCO et à l'ORT pour définir un programme de restructuration par projet ou îlot et en la vérifier faisabilité technique et financière

L'objectif est aussi de :

- Etudier l'opportunité de mettre en place des outils innovants permettant d'agir sur des enjeux pré-identifiés (airbnbisation, etc.)
- Inciter le secteur privé à la réhabilitation d'immeubles via la mobilisation des outils ORT: extension des aides de l'ANAH (VIR, DIIF), la défiscalisation dans l'ancien, etc.

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage :** Banyuls-sur-Mer

**Coût estimatif :** étude de faisabilité et de programmation 40.000€HT

**Calendrier prévisionnel :** étude en 2024

**Partenaires potentiellement concernés :** EPFO, ANAH, BDT, région, CD66, CCACVI, ABF, CAF, MSA, ARS, ADIL, ANIL

Les 3 centres anciens : Cap d'Oune, la Réthorie, Puid del Mas



#### Projet 1.2.3. Programme de rénovation énergétique et d'installations photovoltaïques sur le patrimoine bâti communal

**Descriptif :** Ce projet exemplaire poursuit une volonté de réduction de l'empreinte environnementale et de sobriété énergétique, avec une composante pédagogique pour le personnel et le public. Il garantira le confort et le bien être des usagers (thermique, étanchéité, qualité de l'air des locaux, amiante et qualité acoustique lorsque pertinent), l'équité d'accessibilité aux services (PMR et travaux de mise aux normes : amiante, RT et incendie) et permettra la maîtrise des coûts de fonctionnements, particulièrement conséquents pour les finances locales d'une petite commune. Ce programme de rénovation énergétique et d'installations photovoltaïques s'articule autour de 4 lots :

- > LOT 1 - Groupe scolaire Maillol (1 891m<sup>2</sup>) et 8 logements
- >> LOT 2 - Hôtel de Ville (1 385 m<sup>2</sup>) :
- > LOT 3 - Immeuble Novelty (1 580m<sup>2</sup>)
- > LOT 4 - Gymnase Moret (1 680m<sup>2</sup>)

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

**Maître d'ouvrage :** Banyuls-sur-Mer

**Coût estimatif prévisionnel :** en 2024 – Lot 1 – Groupe scolaire Maillol : de 1 152 294,52 € H.T.

**Calendrier prévisionnel :** 2023 – études préalables ; 2024- 2025 – travaux d'aménagement

**Partenaires potentiellement concernés :** Etat, Banque des Territoires, CCACVI, SPL Perpignan Méditerranée





**Projet 1.2.4. Mise en place d'une foncière solidaire – projet pilote**

**Descriptif :** Face à un marché immobilier de plus en plus prohibitif sur le littoral de la Côte Vermeille, à des primo-accédants et jeunes ménages qui déportent leur lieu d'habitation vers les communes de l'intérieur des terres et autour de la couronne perpignanaise, Banyuls-sur-Mer à l'ambition d'expérimenter de nouvelles formes de propriété. L'objectif est de proposer des lots en Bail Réel Solidaire. Créé par la loi MACRON le 6 août 2015, ce dispositif permet à des ménages modestes de devenir propriétaire d'un logement neuf situé en zone tendue, à un prix abordable en dissociant le foncier et le bâti.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage :** Banyuls-sur-Mer**Coût estimatif :** à déterminer**Calendrier prévisionnel :** à déterminer**Partenaires potentiellement concernés :** Organisme foncier solidaire**Projet 1.2.5. Poursuivre l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**

**Descriptif :** Poursuivre la politique inscrite à l'OPAH afin d'accompagner les propriétaires à réaliser des économies d'énergie, à remettre sur le marché des logements vacants, à lutter contre l'habitat dégradé, à favoriser le logement locatif social.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants

6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage :** CCACVI**Coût estimatif :** OPAH (suivi-animation et subventions travaux) : 250 000€ TTC/ an pour toute la CCACVI**Calendrier prévisionnel :** 2021-2024**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : Bureau d'études pour l'animation

Partenariat financier : ANAH, Département, Région, Commune



**OPÉRATION HABITAT**  
ACCOMPAGNEMENT GRATUIT ET FINANCEMENT  
POUR LA RÉNOUVELATION DE VOTRE LOGEMENT - JUSQU'EN  
CENTRE ANCIEN.

**PERMANENCES**  
Des permanences sont organisées par le Centre d'Accueil des Citoyens de la Côte Vermeille - Illéribis pour vous accompagner dans vos démarches et vous aider à financer vos travaux.

**TRAVAUX LOURDS, ENTRETIEN DE VOTRE LOGEMENT OU D'UNE COPROPRIÉTÉ**  
(toiture, maçonnerie, électricité, plomberie...)

**TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE**  
(isolation, chauffage, menuiserie...)

**TRAVAUX SPÉCIFIQUES POUR PERSONNES ÂGÉES OU À MOBILITÉ RÉDUITE**  
(rampes, toilettes, douche, ascenseur...)

**CONTACT URBANIS**  
04 68 63 74 84  
(les mardis de 10h à 17h)  
operativite@urbanis.fr

Rendez-vous sur [www.ccacvi.com](http://www.ccacvi.com)

pour télécharger le calendrier des permanences et consulter les paramètres

Un accompagnement personnalisé et gratuit vous est proposé par le Centre d'Accueil des Citoyens de la Côte Vermeille - Illéribis.

**Périmètre OPAH**  
Secteurs Cap d'Oune & Puig del Mas


**Projet 1.2.5 bis. Poursuivre l'« Opération façades »**

**Descriptif :** Continuer l'opération intercommunale « façades » afin de mettre en valeur les centres anciens

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants

6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage :** CCACVI**Coût estimatif :** 87000€TTC/an pour toute la CCACVI**Calendrier prévisionnel :** 2022-2027**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : Bureau d'études pour l'animation

Partenariat financier : ANAH, Département, Commune



**OPÉRATION FAÇADE**

Vous êtes en cours d'acquisition ou propriétaire d'une résidence principale située en centre ancien (voir plan). Vous êtes occupant ou bailleur : La Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille - Illéribis vous aide pour entreprendre des travaux de ravalement de la façade de votre bien immobilier.

Bénéficiez d'une aide financière et d'un accompagnement par un bureau d'études spécialisé dans la réalisation de "travaux".



CONTACTEZ-NOUS  
TEL : 04 68 63 74 84  
ANCIEN DE PERPIGNAN  
04 68 63 74 84  
operativite@urbanis.fr

URBANIS  
www.urbanis.fr

www.ccacvi.com  
www.urbanis.fr

BOV SUR NOTRE SITE



**Projet 1.2.6. Mise en place du Site Patrimonial Remarquable (SPR)**

**Descriptif :** Le classement au titre de Site Patrimonial Remarquable de la commune a pour objectif la conservation et la mise en valeur des éléments architecturaux, naturels et paysagers qui font partie intégrante de l’histoire et de l’identité locale. La commune rédige désormais le Plan de Valorisation de l’Architecture et du Patrimoine outils règlementaire applicable à l’intérieur du périmètre SPR.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

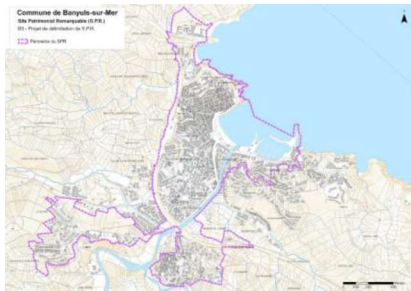
- 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- 5. Préserver et développer des emplois de qualité,
- 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l’attractivité et les mobilités durables

**Maître d’ouvrage :** Banyuls-sur-Mer

**Coût estimatif :** à déterminer

**Calendrier prévisionnel :** action en cours

**Partenaires potentiellement concernés :** Etat, ABF



**Projet 1.2.7. Conventionner avec l’Etat pour le logement des travailleurs saisonniers**

**Descriptif :** La politique locale visant à répondre aux besoins de logement des travailleurs saisonniers (saison estivale et agricole/viticole) doit être déclinée dans une convention avec l’Etat qui fixe les objectifs à atteindre et les moyens d’actions mis en œuvre. L’objectif est de renforcer l’offre de logement notamment par la mobilisation du parc privé, l’accompagnement et la fidélisation de ces “premiers ambassadeurs du territoire” dans une optique de montée en gamme de l’offre touristique. Et aussi de renforcer les synergies entre les acteurs pour développer l’attractivité du territoire et faciliter les recrutements.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

- 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- 5. Préserver et développer des emplois de qualité,
- 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l’attractivité et les mobilités durables

**Maître d’ouvrage :** Office du Tourisme Communal, commune de Banyuls-sur-Mer

**Calendrier prévisionnel :** 2024-2028

**Partenaires potentiellement concernés :** Etat/DDETS, CD66, CCACVI, Action Logement, ADIL,, agences immobilières

## Axe 2

## Fiche action 2.1.

**Préserver la qualité du cadre de vie des habitants en agissant pour un territoire résilient et l'évolution des pratiques**

***Renaturer le centre bourg et préserver la biodiversité pour le bien-être des populations et l'adaptation au changement climatique***

### PRESENTATION DE L'ACTION

#### Contexte

Entre mer et montagne, Banyuls-sur-Mer tire son attractivité de cet environnement remarquable. Paradoxalement, les banyulencs dispose aujourd'hui de peu d'espace de nature en ville. L'artificialisation des sols et les formes urbaines dominantes rendent les villes particulièrement vulnérables face au dérèglement climatique. Le nombre et la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes s'accroissent : canicules et sécheresses, inondations et ruissellements torrentiels urbains, qualité de l'air, pollution sonore et lumineuse, etc.

La renaturation des villes a des bénéfices sociaux et environnementaux incontestables. Outre la mitigation du changement climatique, la végétalisation des villes permet de restaurer la biodiversité, améliore la santé et le cadre de vie des habitants et contribue à la régulation et en améliore la qualité paysagère et fonctionnelle. Ainsi, un espace urbain dénaturé contribue à rafraîchir les villes en luttant contre les îlots de chaleur urbains et la pollution de l'air. La gestion de la ressource en eau est facilitée à la fois par le stockage des eaux de pluie et la désimperméabilisation permet de mitiger les inondations, alimenter les sols en eau et à arroser les espaces végétalisés. La sensibilisation à la préservation de l'environnement, notamment face à la pollution, et la promotion du bien manger peut également soutenir les filières productives locales tout en constituant un levier d'inclusion sociale et de vivre ensemble.

#### Objectifs stratégiques

- ⇒ **Poursuivre l'adaptation au changement climatique et la résilience territoriale**, notamment en favorisant la nature en ville, le respect du cycle de l'eau, la biodiversité et **l'intégration de la composante risques à l'aménagement**
- ⇒ Contribuer à **l'évolution des comportements** via la sensibilisation des populations à la richesse de la biodiversité locale et à sa préservation
- ⇒ **Améliorer le bien-être des habitants** en redonnant à la nature une place en cœur de ville : îlots de fraîcheurs, création d'espaces de rencontre, embellissement de l'espace urbain, qualité de l'air
- ⇒ Réduire l'impact des déchets par une **production de déchets maîtrisée, une gestion optimisée et leur valorisation**
- ⇒ Assurer un accès à une **alimentation saine et équilibrée pour tous** et le développement du lien social

### DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGEES

#### **Projet 2.1.1. Schéma directeur eaux pluviales associé à la végétalisation pour la création d'îlots de fraîcheur dans les centres anciens densifiés**

**Descriptif :** Dans un contexte d'intensification des phénomènes météorologiques et de sécheresse, un schéma directeur des eaux pluviales vise à gérer au mieux la rarefaction de cette ressource. La gestion intégrée de l'eau en ville contribue à la lutte contre les inondations d'autant plus lorsqu'il y a une désimperméabilisation des sols.

L'association de ce schéma des eaux pluviales à la démarche de végétalisation des espaces publics permettra d'arroser ces espaces. Les espaces de nature en ville vont contribuer à la fois au rafraîchissement par la lutte contre les îlots de chaleurs urbains, le renforcement de la biodiversité et une amélioration du bien-être. L'idée est à la fois d'inscrire la composante végétalisation à l'ensemble des projets d'aménagements en cours et de développer une stratégie de renaturation des espaces urbains existants : gestion écologique de parc et de jardins, végétation des espaces publics (alignements, végétation des pieds d'arbres, création de zones d'infiltrations des eaux pluviales, etc.)

#### **Référentiel territorial du Pacte Vert :**

2. S'adapter à l'urgence climatique

3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants

**Maître d'ouvrage :** Banyuls-sur-Mer

**Coût estimatif :** 39 000€TTC

**Calendrier prévisionnel :** 2024 - 2025

**Partenaires potentiellement concernés :** Etat, Agence de l'eau, CD66, écoles,...

**Projet 2.1.2. Atlas de la Biodiversité communale**

**Descriptif :** L'inventaire des milieux naturels et des espaces du territoire communal permettra de sensibiliser l'ensemble des acteurs (élus, citoyens, associations, entreprises,...) à cette richesse et puis d'agir pour la préservation du patrimoine naturel. La réalisation de cet inventaire permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire et d'établir un plan d'actions pluriannuel pour préserver la biodiversité.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

*3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions*

**Maître d'ouvrage :** Banyuls-sur-Mer

**Coût estimatif :** à déterminer

**Calendrier prévisionnel :** à déterminer

**Partenaires potentiellement concernés :** Office Français de la Biodiversité

**Projet 2.1.3. Aire marine éducative**

**Descriptif :** Une « aire marine éducative » (AME) est une zone maritime littorale de petite taille gérée de manière participative et dans une démarche pédagogique autour de trois piliers : "connaître, vivre et transmettre la mer". Il s'agit aussi de renforcer la diffusion des connaissances scientifiques sur le milieu marin.

La structure d'éducation à l'environnement NostraMar suit une classe de CM1/CM2 dans son engagement citoyen. Les élèves sont les gestionnaires de l'espace, ils vont eux-mêmes chercher des solutions pour le protéger. Petite particularité à Banyuls-sur-mer a intégré l'accueil de loisir périscolaire pour être dans la lignée du PEDT. Les élèves ont choisi la plage des Elmes pour ce projet de 3 ans qui a démarré en octobre 2023.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

*3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions*

**Maître d'ouvrage :** commune de Banyuls-sur-Mer

**Coût estimatif :** à déterminer

**Calendrier prévisionnel :** 2023-2026

**Partenaires potentiellement concernés :** groupe scolaire et périscolaire, OFB, NostraMar

**Projet 2.1.4. Référentiel éco-écoles**

**Descriptif :** La mise œuvre concrète du développement durable par les écoles, contribuent aux Objectifs de développement durable (ODD) définis dans l'Agenda 2030 par les États membres des Nations unies. Le programme permet de travailler successivement sur les 8 thèmes prioritaires autour desquels le projet se développe : l'alimentation, la biodiversité, les déchets, l'eau, l'énergie, la santé, les solidarités, le climat. Grâce aux projets Éco-École, les élèves acquièrent de nouvelles connaissances et compétences et ont les moyens de passer collectivement à l'action.

A Banyuls, le travail se fait en transversalité entre le périscolaire, la mairie, la cantine, le périscolaire et les deux écoles autour du référentiel du label Eco Ecole. En 2024, les élèves choisissent de travailler sur les déchets des classes, la cour et la cantine. Ils proposent des solutions qui vont être mises en place pour les réduire. La progression sera mesurée quelques semaines plus tard. L'objectif est de candidater au Label Eco Ecole pour la labellisation de l'école élémentaire en juin 2024.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

*2. S'adapter à l'urgence climatique*

*3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions*

*4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,*

**Maître d'ouvrage :** mairie de Banyuls-sur-Mer

**Coût estimatif :** à déterminer

**Calendrier prévisionnel :** 2024

**Partenaires potentiellement concernés :** groupe scolaire maillol, office français de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe (of-FEEE).





**Projet 2.1.5. Projet CITEO**

**Descriptif :** La ville s'engage dans un plan de prévention et de gestion global des déchets à travers un dispositif innovant, transversal et collaboratif, qui associe tous les acteurs : *Banyuls s'engage!* . Décliné en 3 volets -éducatif, scientifique et alimentaire-

En 2022 :

- L'opération chercheurs de plastique : ramassage de plastique à l'embouchure de la Baillaury avec les écoles puis l'analyse de ces déchets par une équipe de scientifique
- un photoreportage sur la pollution plastique réalisé par les élèves
- de sensibilisation à la réduction des emballage, notamment à travers un projet avec les école autour du bien manger et du Pacte alimentaire territorial

En 2024, le projet se poursuit et évolue : opérations de ramassage avec science participative 2 fois par an, WE de sensibilisation en juin, distribution de kits de ramassage gratuits toute l'année (toujours sous convention Citeo, Plastic@Sea en prestataire de service)

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants

**Maître d'ouvrage :** mairie de Banyuls-sur-Mer

**Coût estimatif :** à déterminer

**Calendrier prévisionnel :** 2022-2026

**Partenaires potentiellement concernés :** OBB, Biodiversarium, Plastic@Sea, écoles, CCACVI

**Projet 2.1.6. Ville Vitrine Alcome**

**Descriptif :** Grâce au travail de caractérisation des déchets abandonnés (voir Citeo), la ville a pu identifier que les mégots représentent selon les saisons entre 15 et 40% des déchets au sol, et donc souhaité adopter des mesures ciblées pour lutter contre ce déchet particulier (1 mégot pollue 500l d'eau).

Déjà sous convention classique avec l'éco-organisme Alcome, Banyuls est devenue en mars 2024 une des 4 villes pilote en s'engageant à déployer des actions expérimentales à l'échelle de toute la ville.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

**Maître d'ouvrage :** commune de Banyuls-sur-Mer

**Coût estimatif :** à déterminer

**Calendrier prévisionnel :** 2024-2025

**Partenaires potentiellement concernés :** Alcome





**Axe 2****Fiche action 2.2.**

**Préserver la qualité du cadre de vie des habitants en agissant pour un territoire résilient et l'évolution des pratiques**

**Améliorer les équipements sportifs, culturels et éducatifs pour offrir aux banyulencs un service public de qualité et des espaces de vie accessibles et adaptés à tous**

**PRESENTATION DE L'ACTION****Contexte**

Avec plus de 80 associations socio-culturelles et sportives actives sur la commune qui mobilisent nombre d'habitants du bassin de vie, le tissu associatif est un vecteur de lien social, intergénérationnel et de mixité, qu'il est primordial de soutenir. Pour cela, la commune se doit en premier lieu de mettre à disposition de ses habitants des équipements sportifs, culturels ou pédagogiques de qualité. Il y a une volonté de mailler le territoire par des équipements de proximité. Garantir un accès à ces aménités concours au maintien de la qualité du cadre de vie, répond aux aspirations des populations et au maintien de l'attractivité de la commune.

**Objectifs stratégiques**

- ⇒ Accompagner et **soutenir le tissu associatif**
- ⇒ **Développer** et mettre à niveau **les équipements structurants** sportifs, culturels et de loisir du territoire
- ⇒ **Anticiper les départs** en retraite **des professionnels de la santé et les besoins grandissant d'une population vieillissante**
- ⇒ Assurer le bien-être des banyulencs à travers **le sport, les activités de plein air, la culture et l'éducation et l'accès aux soins**
- ⇒ Assurer la **sécurité et le vivre ensemble** au quotidien

**DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGEES****Projet 2.2.1. Démarche de résilience territoriale & suivi des ODD**

**Description :** Soucieuse de relever le défi de la transition écologique et démographique, Banyuls-sur-Mer s'engage dans un projet de territoire construit autour des Objectifs du Développement Durable des Nations Unies et dans une démarche de résilience territoriale favoriser la cohésion et la transversalité.

L'accompagnement du Cerema et le soutien de l'ANCT ont été sollicités pour réaliser une étude de résilience du territoire intégrant les différentes composantes de son territoire afin de mettre en relation les projets actuels et futurs dans une perspective de prise en compte du changement climatique ("Banyuls 2050"). Un plan d'action établi autour de l'outil boussole de la résilience a permis de dégager 10 thématiques d'actions que la collectivité et l'ensemble des acteurs du territoire mettant en œuvre à travers de nombreux projets : démarche ville amie des aînés, étude de mobilité, etc.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage :** Banyuls-sur-Mer

**Coût estimatif :** étude de RT : 30.000€HT

**Calendrier prévisionnel :** 2022-2026

**Partenaires financiers (démarche de résilience territoriale) :** Cerema, ANCT

**Partenaires participant à la démarche :** AFNOR, Région (à voir dispositif), CD66, Etat, associations, commerçants, OBB, commerçants et artisans (asso. des commerçants, clubs de plongée, etc.)



**Banyuls-sur-Mer**

**RÉUNION PUBLIQUE**

**ADAPTONS BANYULS-SUR-MER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

**Mardi 14 novembre 2023**

**18h00**

**Salle Novelty**

Banyuls-sur-Mer propose un plan d'action à ses habitants pour faire de la commune un territoire résilient capable d'anticiper, réagir et de s'adapter aux futures menaces.

www.banyuls-sur-mer.com | 04 68 88 00 69 | contact@banyuls-sur-mer.com

**Projet 2.2.2. Démarche ville amies des aînées**

**Descriptif :** Engagée dans les Objectifs du Développement Durable (ODD) afin de permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien être sur son territoire, Banyuls-sur-Mer a initié une réflexion entre ses citoyens et organismes partenaires. Cet engagement pour la labélisation au réseau francophone des villes amies des aînées a émergé de ce désir d'accompagnement à l'avancée en âge, l'âgisme et de saisir l'opportunité de développement que représente ce vieillissement.

Pour répondre aux défis de la transition démographique, une dynamique de participation et de co-construction doit permettre de déployer une politique de l'âge allant de l'existence d'espaces publics ou d'habitat adapté, à l'inclusion à la vie citoyenne et à la culture, en passant par l'accès aux soins et l'adaptation des services à la perte d'autonomie.

des villes amies des aînées pour le déploiement d'une politique de l'âge

**Référentiel territorial du Pacte Vert :****4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants**

**Maître d'ouvrage :** Banyuls-sur-Mer

**Coût estimatif :** en cours de chiffrage

**Calendrier prévisionnel :** 2022-2028

**Partenaires potentiellement concernés :** Réseau Francophone des villes amies des aînées, generacio, CCAS, réseau de professionnels de santé, associations, etc.

**Projet 2.2.3. Création d'une maison médicale**

**Descriptif :** L'anticipation de la pénurie de médecins est primordiale pour assurer l'accès et la continuité des soins aux habitants de la commune et de ses voisines, ainsi qu'aux touristes. Les socio-professionnels de la commune souhaitent faciliter l'installation de nouveaux praticiens sur la commune, la résidence des internes. Le regroupement de praticiens volontaires est aussi envisagé pour les volontaires.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :****4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,****5. Préserver et développer des emplois de qualité,****6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables**

**Maître d'ouvrage :** Banyuls-sur-Mer

**Coût estimatif :** en cours de chiffrage

**Calendrier prévisionnel :** 2024-2026

**Partenaires potentiellement concernés :** socio-professionnels médicaux, CCAS, centre hélio marin, etc.

**Projet 2.2.4. Restructuration du Centre Hélio-marin - Construction des nouvelles maisons de retraites et d'une MAS**

**Descriptif :** Ce projet à 35 millions d'euros a fait l'objet d'une convention de partenariat entre la ville et l'USSAP (le gestionnaire médico-social). Il s'agit de regrouper sur le même site une MAS et d'y regrouper les 2 EHPAD (vétustes et en zone inondable pour P. Reig). La ville prendra à sa charge la construction d'un chenal pour rendre les terrains non inondables et constructibles.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :****4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,**

**Maître d'ouvrage :** Commune et USSAP

**Coût estimatif :** 2 900 000 € HT (chenal, pont et ouvrages hydrauliques en amont pour canaliser les eaux).

**Calendrier prévisionnel :** 2021-2025

**Partenaires techniques et/ou financiers potentiellement concernés :** USSAP, Etat,



**Axe 3****Fiche action 3.1.**

**Décarbonner les mobilités au sein du bourg-centre et avec le bassin de vie en garantissant l'accessibilité à tous**

***Une nouvelle entrée de ville multimodale au service de l'apaisement des flux de circulation dans le bourg-centre***

**PRESENTATION DE L'ACTION****Contexte**

Les mobilités sont un outil pour le rééquilibrage territorial qui garantit l'équité dans l'accès à l'emploi, l'éducation ainsi qu'aux services et autres aménités de la ville. A cela s'ajoute des enjeux de santé publique (qualité de l'air, bruit, sédentarité), environnementaux (émissions de CO2, perméabilité des sols) et économiques (dépendance aux hydrocarbures, activités commerciales considérée comme des activités de flux) et de sécurité des plus vulnérables (piétons, enfants, aînés, PMR).

Enclavée à l'extrémité de la Côte Vermeille, l'accès à Banyuls-sur-Mer est conditionné à la seule RD914 voie très fréquentée. Particulièrement saturée en période estivale de fait de l'attractivité touristique, elle ne peut être dédoublée. Sur la commune, les principaux flux se reportent surtout sur la RD 86 et la RD914, ce qui se traduit par une congestion de la voie du front de mer où se concentrent bruit et pollution. Cet espace est pourtant un haut lieu de vie que se partagent différents usagers et activités. C'est aussi la vitrine et la porte d'entrée de la commune.

Face à ce constat, la commune souhaite développer une nouvelle entrée de ville multimodale qui facilitera l'arrivée par la gare SNCF et offrira une alternative crédible à la voiture personnelle, participera à délester le front de mer et valorisera les espaces publics connexes. Néanmoins, cette offre de transports en commun existante reste peu convenante (fréquence, amplitude horaire) et peu fiable (bout de ligne).

**Objectifs stratégiques**

- ⇒ **Traitement des entrées de ville & délestage du front de mer**
- ⇒ **Renforcement de l'usage du service TER** qui dessert l'ensemble des communes côtières entre l'Espagne et Perpignan pour décarbonner les mobilités, réduire la pression routière, réduire la place de la voiture en ville ainsi que pour réduire le coût et les temps de déplacements pendulaires qui pèsent sur les actifs du territoire.
- ⇒ **Orienter le trafic routier vers les parkings de délestage** en amont du cœur de ville pour diminuer l'usage de la voiture en ville

**DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGEES**



**Projet 3.1.1. : Création d'un Pôle d'Echange Multimodal**

**Descriptif :** Enclavée à l'extrémité de la Côte Vermeille, Banyuls-sur-Mer mise sur le renforcement de l'usage du service TER qui dessert l'ensemble des communes côtières entre l'Espagne et Perpignan pour décarbonner les mobilités, réduire la pression routière, réduire la place de la voiture en ville ainsi que pour réduire le coût et les temps de déplacements pendulaires

Banyuls-sur-Mer souhaite développer un Pôle d'Echange Multimodal à 300m du futur Pôle d'Economie Bleue et à moins de 15 minutes à pieds de la majorité des services et équipements et du centre ancien. La gare étant actuellement inaccessible en bus, la création d'une nouvelle voirie est indispensable afin de permettre le retournement des cars Lio. Cette nouvelle entrée de ville et l'investissement dans cette nouvelle voirie permettra la multimodalité ainsi que le délestage de la voie littorale (RD914).

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
2. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage :** Banyuls

**Coût estimatif :** 2.320.000€

**Calendrier prévisionnel :** 2022-2026

**Partenaires potentiellement concernés :** Etat, Région (selon dispositif), SPL ARAC, SNCF (gare&co, réseau, FRET), CD66

**Projet 3.1.2 Des parkings de délestages végétalisés et désimperméabilisés & étude du potentiel d'installation d'ombrières photovoltaïques**

**Descriptif :** L'aménagement de parkings en périphérie du cœur de ville est essentielle pour permettre l'aménagement d'espaces publics agréables en cœur de ville. La désimperméabilisation de ces zones de stationnement, permettra le respect du cycle de l'eau et leur végétalisation favorisera la biodiversité, la réduction de l'effet d'albédo et leur esthétique.

**Référentiel territorial du Pacte Vert**

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
2. S'adapter à l'urgence climatique
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage :** Banyuls-sur-Mer

**Coût estimatif :** à déterminer

**Calendrier prévisionnel :** 2022-2025

**Partenaires potentiellement concernés :**

**Projet 3.1.3. Doublement du pont du Puig**

**Descriptif :** Le désenclavement du quartier du Puig del Mas et la reconnexion des poches urbaines fait partie de la stratégie urbaine globale à long terme. Le dédoublement du pont du Puig permettra le double sens et sécurisera le passage des piétons et cyclistes.

**Référentiel territorial du Pacte Vert**

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

**Maître d'ouvrage :** Banyuls-sur-Mer

**Coût estimatif :** 1 250 000 €HT

**Calendrier prévisionnel :** études en cours, travaux 2025/2026

**Partenaires potentiellement concernés :** Etat, Région (financement d'études possibles)





**Axe 3****Fiche action 3.2.****Décarbonner les mobilités au sein du bourg-centre et avec le bassin de vie en garantissant l'accessibilité à tous****Offrir des alternatives à la voiture personnelle et affirmer la place du piéton dans l'espace public****PRESENTATION DE L'ACTION****Contexte**

Les flux motorisés systématiques en cœur de ville pénalisent le développement des autres modes de déplacement, impactent le paysage par une omniprésence de la voiture particulière sur les espaces publics et perturbent le fonctionnement des différentes activités qui s'y trouvent concentrées. Au sein de la commune, les coupures urbaines (voie ferrée, cours d'eau de la Baillaury, routes) ont favorisé l'étalement urbain et le tout voiture. Et les centres anciens du Cap d'Oune, du Puig del Mas et de la Réthorie aux rues étroites et au dénivelé si caractéristique de la Côte Vermeille sont un défi pour l'accessibilité.

Une réorganisation des logiques de déplacement à travers la ville est nécessaire de façon à diffuser les flux, inciter et pratiquer la ville à pied, à vélo ou via les transports publics, en requalifiant certains espaces publics de la ville et en s'appuyant sur une trame structurante reliant les pôles générateurs de mobilités : différents équipements, services publics et points d'intérêts de la ville. La Baillaury constituera, à terme, un élément charnière dans cette trame d'espaces publics.

**Objectifs stratégiques**

- ⇒ Reconfiguration des déplacements au sein de la commune
- ⇒ **Relier les pôles générateurs de mobilité** et les points remarquables **par des alternatives à la voiture personnelle** : continuités piétonnes et les mobilités douces, navette communale, etc
- ⇒ Développer l'offre de déplacements pour le dernier kilomètre.
- ⇒ **Renforcement de l'accessibilité, sécurisation des itinéraires, amélioration de la lisibilité des espaces** partagés à travers la signalétique et le traitement de l'espace urbain
- ⇒ **Encouragement des pratiques de déplacement apaisées**: sensibilisation, animation

**DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGEES****Projet 3.2.1. Elaboration d'un plan de déplacement urbain adapté à la pratique des modes de déplacement doux**

/ ETUDE DE MOBILITE

**Descriptif** : Un schéma de mobilités est indispensable à la cohésion du projet de territoire inscrit au contrat-cadre Bourg-centre Occitanie et à la convention d'Opération de revitalisation du Territoire. La réflexion globale sur les mobilités au sein du commune a mené à restructurer ses parkings, créer une voie verte le long de la Baillaury ou mettre en place une navette communale à l'année et estivale.

Au regard du congestionnement estival et de la volonté d'apaiser les mobilités au sein de la commune, la création de cheminements piétons et le renforcement de la lisibilité des espaces partagés est envisagé.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage** : Banyuls-sur-Mer**Coût estimatif** : étude –schéma de mobilité 17 650 €HT soit 21 180€ TTC**Calendrier prévisionnel** : 2024**Partenaires potentiellement concernés** : CDVIA, les habitants, CD66, Région Occitanie**Projet 3.2.2. Création d'une voie verte en contre haut de la Baillaury**

**Descriptif** : Il s'agit de la d'étudier la faisabilité de la création de cheminements actifs en contre haut de la Baillaury. La transformation de la Baillaury en voie verte s'inscrit dans la continuité de sa renaturation et de la pose de panneaux de sensibilisation à la biodiversité installés le long du chemin. Cet espace de nature en ville, autrefois obstacle naturel, devient un axe de connexion entre les quartiers à travers les mobilités douces, qui sensibilise aussi à la présence de l'eau et au risques inondation inhérents.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants

6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage** : Banyuls-sur-Mer**Coût estimatif** : 780 000 €TTC**Calendrier prévisionnel** : 2023-2024**Partenaires potentiellement concernés** : SMIGATA , Etat

ANNEXE 2 | PROGRAMME PLURIANNUEL D’ACTIONS 2022-2026

| PROGRAMME PLURIANNUEL D’ACTIONS                                                                                                                             |                                                                                                                                                              | Avenant - Contrat 2 <sup>nd</sup> e génération |      |      |      |      | Objectif territorial<br>du Pacte Vert |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|------|------|------|------|---------------------------------------|
|                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                              | 2022                                           | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |                                       |
| AXE STRATEGIQUE 1 –<br>La transition écologique, moteur de l’attractivité résidentielle et<br>économique de Banyuls-sur-Mer                                 |                                                                                                                                                              |                                                |      |      |      |      |                                       |
| ACTION 1.1<br>Valoriser le patrimoine et<br>soutenir les filières locales<br>pour développer durablement<br>le tourisme et l’emploi                         | Projet 1.1.1. Poursuivre la requalification du front<br>de mer – tranche 3                                                                                   |                                                | 🕒    |      |      |      | Objectifs 4 – 5 – 6                   |
|                                                                                                                                                             | Projet 1.1.2 Développer la formation au Mas Reig<br>autour de la viticulture                                                                                 |                                                |      | 🕒    |      |      | Objectifs 5-6                         |
|                                                                                                                                                             | Projet 1.2.1. Réhabilitation des caves Bartissol en<br>Tiers-Lieu économique, associatif et culturel                                                         | 🕒                                              | 🕒    | 🕒    | 🕒    | 🕒    | Objectifs 1- 4-5-6                    |
|                                                                                                                                                             | Projet 1.2.2. Programme de renouvellement<br>urbain – Etude de faisabilité et de programmation                                                               |                                                | 🕒    |      |      |      | Objectifs 4 – 6                       |
| ACTION 1.2<br>Renouveler les centres-<br>anciens en sobriété foncière et<br>énergétique pour le maintien<br>et l’accueil de nouvelles<br>populations        | Projet 1.2.3 Programme de rénovation énergétique<br>du patrimoine communal et d’installations<br>photovoltaïques                                             | 🕒                                              |      | 🕒    | 🕒    |      | Objectifs 1 – 2 - 4                   |
|                                                                                                                                                             | 1.2.4. Mise en place d’une foncière solidaire –<br>Projet pilote et expérimental (Bail Réel Solidaire)                                                       |                                                |      |      |      |      | Objectifs 4 – 6                       |
|                                                                                                                                                             | 1.2.5. Poursuivre l’opération Programmée<br>d’Amélioration de l’Habitat                                                                                      | 🕒                                              | 🕒    | 🕒    |      |      | Objectifs 4 – 6                       |
|                                                                                                                                                             | 1.2.5 bis. Opération façade                                                                                                                                  | 🕒                                              | 🕒    | 🕒    |      |      | Objectifs 4 – 6                       |
|                                                                                                                                                             | 1.2.6. Site Patrimonial Remarquable (SPR)                                                                                                                    |                                                |      |      |      |      | Objectifs 4 – 5- 6                    |
|                                                                                                                                                             | 1.2.7. Convention avec l’Etat pour le logement du<br>travailleur saisonnier                                                                                  |                                                |      | 🕒    |      |      | Objectifs 4 – 5 - 6                   |
|                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                              |                                                |      |      |      |      |                                       |
| AXE STRATEGIQUE 2 –<br>Préserver la qualité du cadre de vie des habitants en agissant pour<br>un territoire résilient et l’évolution des pratiques          |                                                                                                                                                              |                                                |      |      |      |      |                                       |
| ACTION 2.1<br>Renaturer le centre bourg et<br>préserver la biodiversité pour<br>le bien-être des populations et<br>l’adaptation au changement<br>climatique | Projet 2.1.1. Schéma directeur des eaux pluviales<br>associé à la végétalisation pour la création d’îlots<br>de fraîcheur dans les centres anciens densifiés |                                                |      | 🕒    |      |      | Objectifs 2 -3 4                      |
|                                                                                                                                                             | Projet 2.1.2. Atlas de la biodiversité communale                                                                                                             |                                                |      |      |      |      | Objectif 3                            |
|                                                                                                                                                             | Projet 2.1.3. Aire marine éducative                                                                                                                          |                                                |      |      |      |      | Objectif 3                            |
|                                                                                                                                                             | Projet 2.1.4. Référentiel éco-écoles                                                                                                                         |                                                |      |      |      |      | Objectifs 2 – 3 - 4                   |

